

Dispositif SINTES

*Systeme d'identification
national des toxiques et
substances*

Thomas Nefau
6 novembre 2015



2 volets spécifiques

■ Observation

- Un produit et une durée définis par enquête
 - 2005 cannabis
 - 2006 cocaïne
 - 2007 héroïne
 - 2009 produits de synthèse
 - 2011 héroïne
 - 2012/13 cannabis
 - 2014/15 ecstasy
- Collecteurs SINTES disposant d'une carte

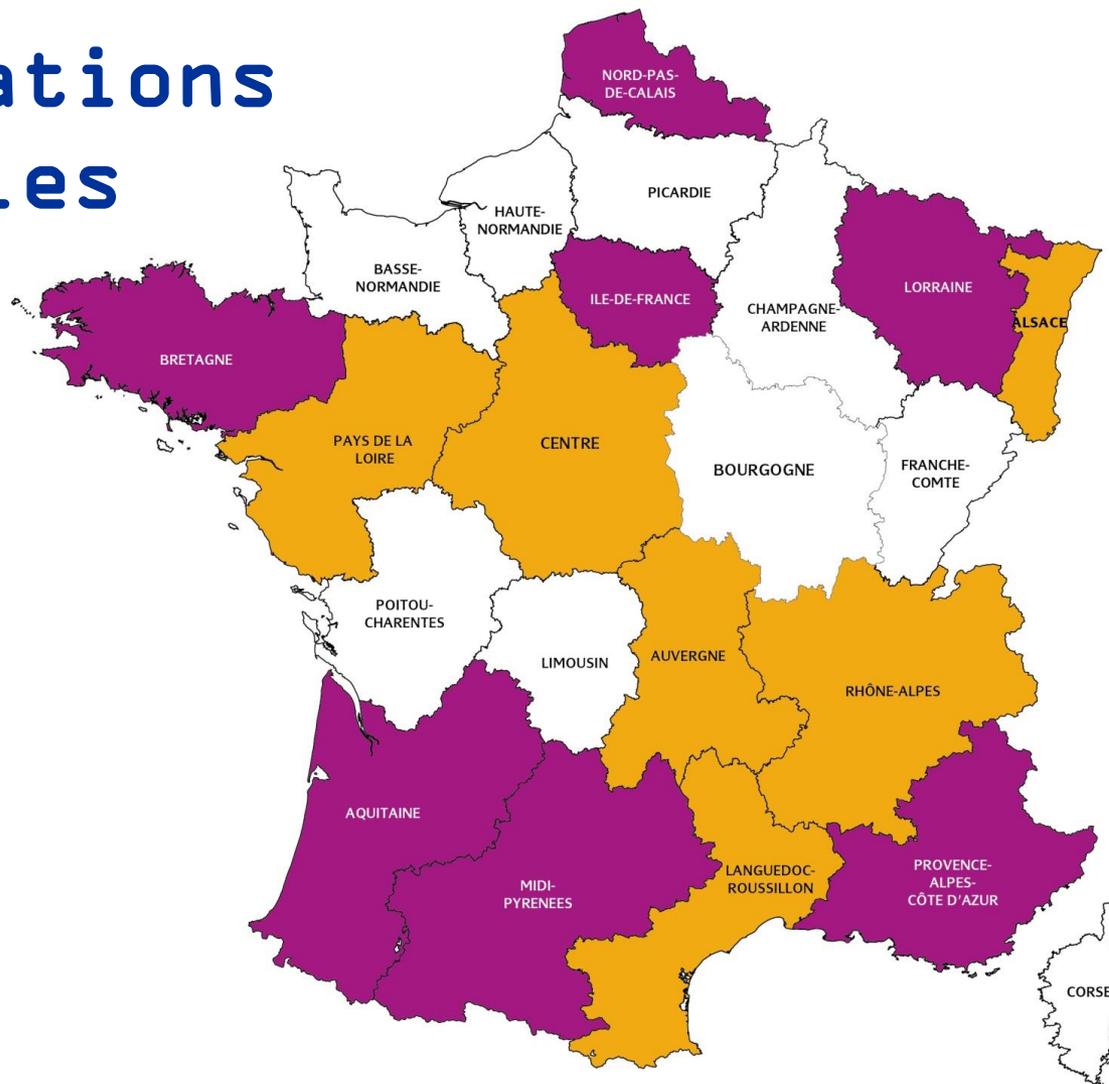
■ Veille

- Système de surveillance d'apparition de produits nouveaux ou potentiellement dangereux
- Réseau de collecte élargi à tous les professionnels socio-sanitaires

2 principes

- **Systeme d'échange rapide d'informations sur des faits marquants entre les structures au contact des usagers et les institutions impliquées dans le champ au niveau national**
- **Recueil simultané d'un échantillon et d'un questionnaire**
 - **possibilité de faire analyser des échantillons de produits**
 - **connaissance du contenu réel des produits**
 - **Substance active**
 - **Produits de coupe**
 - **Taux de pureté**

Coordinations régionales



-  Coordinations TREND et SINTES
-  Coordinations SINTES

Partenaires

Acteurs locaux

- Réseau socio-sanitaire
 - CSAPA (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)
 - CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues)
 - Groupes d'auto-support
 - CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance/addictovigilance)
 - Équipes de liaison et de soins en addictologie
 - Services hospitaliers identifiés avec une activité propre en addictologie
 - Réseaux de professionnels spécialisés en addictologie dont les réseaux ville hôpital
 - CJC (Consultations jeunes consommateurs)

Partenaires

Plan national

- Laboratoires des services d'application de la loi
 - Institut National de Police Scientifique
 - Laboratoire de la police scientifique de Marseille
 - Service Commun des laboratoires des douanes
 - Laboratoire de Paris
 - IRCGN : Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale

- Laboratoires hospitaliers
 - Laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille
 - Laboratoire du CEIP de Caen

Partenaires

Plan national

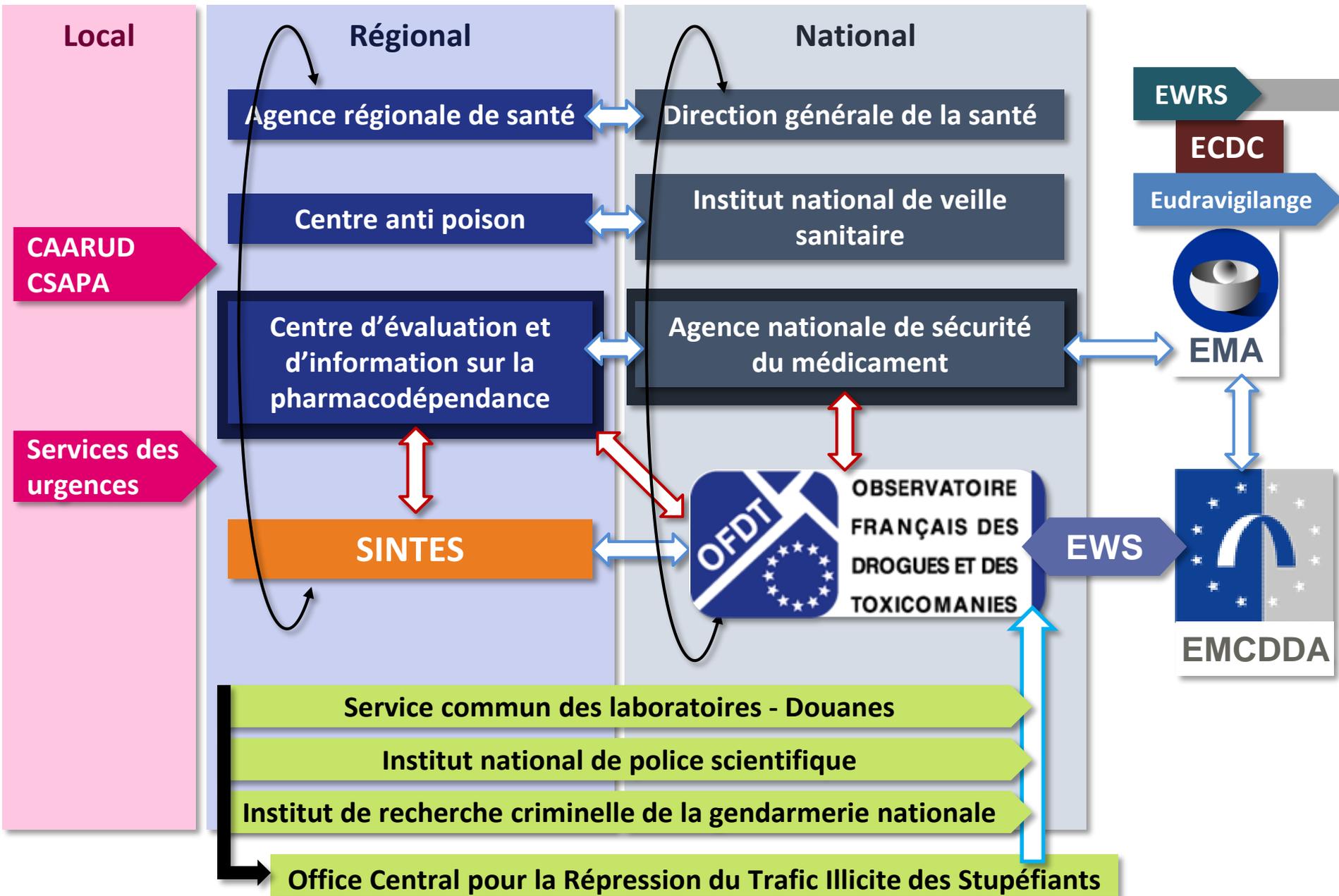
- Cellule nationale d'alerte sur les produits psychoactifs = CNA
 - Institutions
 - DGS, ANSM, InVS, MILDECA, OFDT
 - Échanges
 - Cas sanitaires
 - Analyses de substances
 - Prise de décision
 - Rédaction d'un message
 - Diffusion
 - Réseau +/- étendu

Partenaires Europe

- Dispositif européen EWS (*Early Warning System*) coordonné par l'EMCDDA et chargé de :
 - Diffuser l'information sur les nouveaux produits circulant au sein de la communauté européenne
 - Rapporter les *serious adverse events*



Systeme d'alerte et de toxicovigilance



ANALYSER DES PRODUITS ILLICITES

Comment ça fonctionne ?

Organisation de la collecte

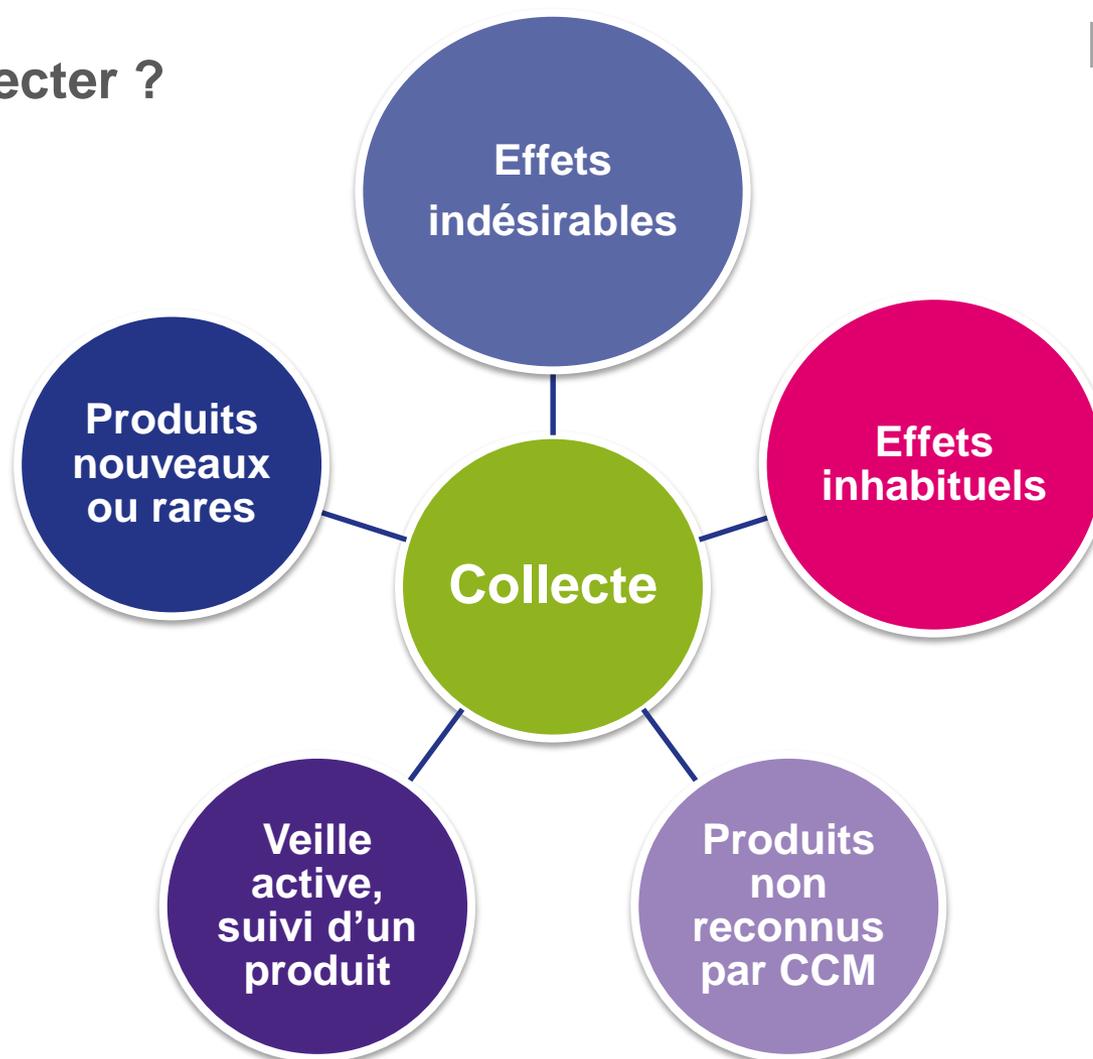
■ Qui collecte ?

- Chaque coordination régionale propose une liste de collecteur
- L'OFDT valide la liste et établit une carte de collecte
 - Nom
 - Prénom
 - Nom de la structure de la coordination
 - Départements couverts
 - Durée de validité
- Chaque coordination régionale remet la liste
 - Aux préfets de région
 - Aux chefs de projets MILDECA départementaux
- Tous professionnels du champ socio-sanitaire disposant d'un ordre de mission

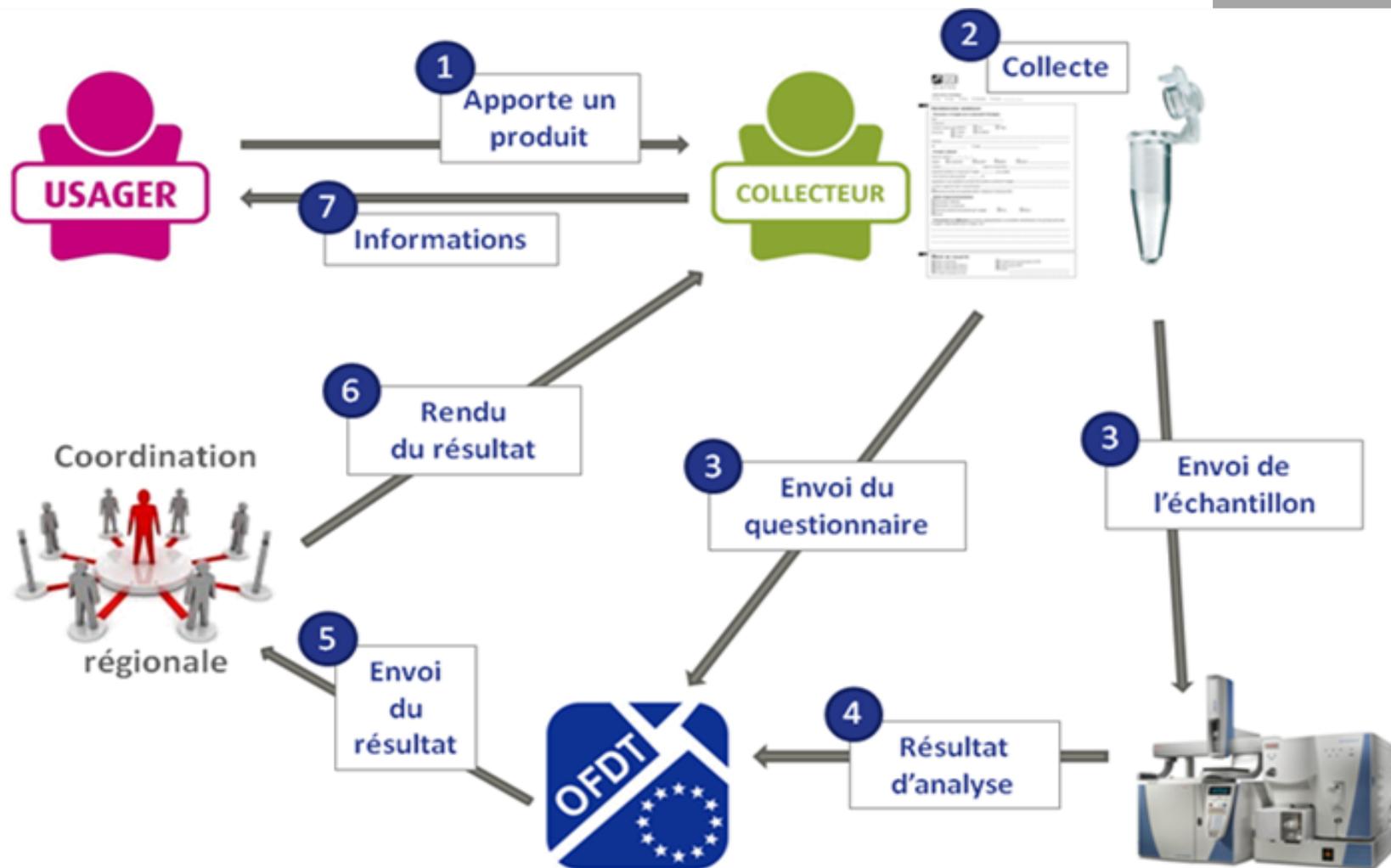


Organisation de la collecte

- Quand collecter ?



Organisation de la collecte



Particularités

- Fonctionne grâce à un réseau de collecteurs bénévoles
- Service gratuit
 - Qui a pourtant un coût
 - **Consommable + envoi + analyse → environ 100 €**
- Laboratoires partenaires non dédiés → travail en réseau
 - Les temps d'analyse qui conditionnent les rendus peuvent sembler parfois long
 - **Temps de rendu moyen : 16 jours**
- Pas un dispositif de réduction des risques ?
 - Participe à la veille nationale et européenne
 - Le rendu de résultat est toujours effectué à l'utilisateur
 - possibilité de l'accompagner de messages de RdR

Bilan

- Entre 2008 et 2015
→ plus de 1200 analyses pour la veille

- 7 enquêtes observation
 - 2005 cannabis
 - 2006 cocaïne
 - 2007 héroïne
 - 2009 produits de synthèse
 - 2011 héroïne
 - 2012/13 cannabis
 - 2014/15 ecstasy

- Depuis 2002 → environ 40 notes sur les produits et usages

- Édition semestrielle d'un bulletin présentant les résultats d'analyse
 - Arrêté car
 - Volume de travail en augmentation
 - Augmentation du nombre de collecte (NPS)
 - Changement de coordinateur → gap



Les évolutions du dispositif SINTES

TREND

6 novembre 2015



Légitimité et sécurisation

■ Nouvelle loi de santé

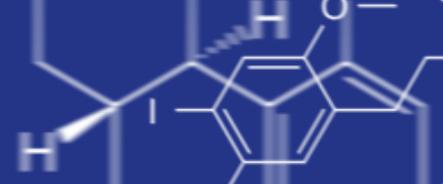
- Dispositif encadré par l'article L. 3411-7 du CSP
 - Participer à l'analyse, à la veille et à l'information, à destination des pouvoirs publics et des usagers, sur la composition, sur les usages en matière de transformation et de consommation et sur la dangerosité des substances consommées.
- L'intervenant agissant conformément à sa mission de réduction des risques et des dommages bénéficie, à ce titre, de la protection mentionnée à l'article 122-4 du code pénal
 - N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires. N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal.

■ Édition d'une charte de collecteur SINTES

- Rappel des engagements du collecteur et de l'OFDT
- Doit être signée par le collecteur pour obtenir une carte SINTES

Optimisation des dispositifs d'analyse

- Plus efficace et plus rapide
- Recherche de nouveaux laboratoires partenaires SINTES
 - Soulager les laboratoires qui participent déjà
 - Réduire les délais de rendu de résultats
- Signature de conventions entre les structures pratiquant la CCM et l'OFDT
 - Partage de l'information
 - Amélioration des échanges
 - Construction de messages d'information
 - Entrée du dispositif CCM dans le dispositif de veille nationale
 - Publications éventuelles de résultats CCM
 - Amélioration du dispositif d'analyse CCM



- Introduction
- Bilan des analyses SINTES
 - Par produit
 - Molécules attendues vs. molécules détectées
- Les faits marquants
 - Cas particuliers
 - Arnaques
 - Cas sanitaires
- Les nouveaux produits de synthèse
 - Mise à jour du répertoire des NPS
 - Les NPS en Europe
 - Focus sur certaines molécules
- *Early Warning System* européen
 - Informations sur nos échanges avec l'observatoire européen (EMCDDA)

- 2 à 3 parutions par an
- Diffusion publique
- Accès
 - site de l'OFDT
 - mailing list

La transmission des résultats d'analyse SINTES

- Essayer d'augmenter la fréquence de publication des notes à propos des produits et des usages en s'appuyant sur les résultats d'analyse
- Pas de volonté de diffuser largement les résultats d'analyse
 - Éviter de noyer le public d'informations (*flooder*)
 - Éviter de perdre du temps à contenir des rumeurs (journalistes)
 - Meilleure réception/écoute lors de la diffusion de messages importants
- Communiquer certains résultats d'analyse ? Oui si...
 - Rédaction concertée entre l'OFDT et les collecteurs ou structures qui souhaitent communiquer, en lien les coordinateurs régionaux
 - Apport d'une expertise
 - Vision plus globale d'un phénomène (ex. : résultats d'analyse sur des collectes d'une autre région, informations en provenance d'autres agences France/Europe)
 - Culture du signal
 - Possible relais du message via le réseau de l'OFDT



OBSERVATOIRE
FRANÇAIS DES
DROGUES ET DES
TOXICOMANIES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



thomas.nefau@ofdt.fr



www.ofdt.fr